

ROXANA IORDACHE
Université de Bucarest

UDC 811.124'367

RELATIONS LOGIQUES ET GRAMMATICALES ENTRE LES PROPOSITIONS CONDITIONNELLES ET LES CONCESSIVES

**Pour une nouvelle définition des fausses principales
conditionnelles et concessives et des subordonnées
conditionnelles et concessives.**

Abstract: The author offers a new definition for adverbial clauses of condition and concession (fake main and embedded clauses). The author begins the analysis by a study of the origin of these clauses, then by a study of the similarities and differences of meaning and grammatical structure that exist between the adverbial clauses of condition and of concession.

Les Grammaires de la langue latine, ainsi que quelque 90% des traités d'Histoire du latin, ne traitent ni du problème de l'origine des propositions conditionnelles et des concessives, ni des similitudes et différences existantes entre les conditionnelles et les concessives. La même situation apparaît dans les grammaires d'autres langues indo-européennes, anciennes et "nouvelles". De là - l'incapacité de différents ouvrages d'offrir des définitions correctes et complètes des propositions qu'on vient de mentionner.

Plusieurs chercheurs déplorent le fait qu'il n'existe nullement une définition correcte de la subordonnée concessive, qu'on n'ait pas encore établi la place de la concessive parmi les circonstancielles et ainsi de suite¹.

Malheureusement, pour beaucoup d'autres subordonnées il n'y a pas de définitions correctes; quant aux relations logiques et grammaticales existant entre les différents types de propositions, ce problème a assez rarement préoccupé les spécialistes. Donc, l'ordre de présentation des subordonnées et également des fausses principales dans les grammaires est aussi divers que possible et, d'habitude, peu rigoureux. Ajoutons que certaines subordonnées manquent totalement dans la plupart des grammaires du latin, ou des langues

¹ Par exemple D. Slușanschi, *Sintaxa limbii latine*, București, 1994, vol. II, p. 57.

romanes (par exemple: la subordonnée de relation, la subordonnée d'exception et même la subordonnée de manière).

Pour ce qui est de la coordination, la situation en est bien plus grave. Durant des décennies, dans certains pays d'Europe, on n'a reconnu que l'existence des types simples de coordination: copulative, disjonctive, adversative, explicative et conclusive. Nous citons à ce propos les mots du Professeur J. Hellegouarc'h:

"Mais, d'abord, faut-il s'occuper des conjonctions de coordination? Il n'est pas inopportun de poser la question, car elles sont un peu les parents pauvres des manuels de grammaire. *On règle leur compte en fin de volume, dans un dernier chapitre, lorsqu'il n'y a vraiment rien d'autre à dire*, comme le font Ernout-Thomas ... Cette manière de procéder n'est pas nouvelle, ni propre au latin. O. Riemann, par exemple, les range dans ce qu'il appelle 'les particules', où il regroupe: a) les négations; b) les conjonctions de coordination; d) les particules interrogatives. *C'est vraiment le magasin des accessoires.*"². Le même Professeur souligne: "C'est donc une tendance fort répandue que d'accorder peu d'attention à la coordination et à ses différents constituants, tendance contre laquelle je voudrais réagir, à la suite de G. Antoine..."³.

Pour revenir à notre sujet, on a observé que, entre les propositions conditionnelles et les concessives, il y a certaines ressemblances. Ces ressemblances permettent l'association des conditionnelles avec les concessives dans des syntagmes comme: "uelim, nolim", présents à toutes les époques du latin (Voici une citation de Pétrone: "horologium in medio, ut quisquis horas inspiciet, uelit, nolit, nomen meum legat.", 71, 11). Une variante de ce syntagme est: "si ego uolo seu nolo" (Plaute, *Cist.*, 645).

Dans certains grammaires et ouvrages, la subordonnée concessive est présentée avant la conditionnelle⁴, dans d'autres elle apparaît après la conditionnelle⁵. Il n'y manque pas pourtant d'autres positions, pour la plupart - bizarres, de la subordonnée concessive, sans aucune approche théorique concernant la nature des propositions en discussion.

Nous allons commencer notre étude par la discussion des propositions conditionnelles, vu qu'elles sont plus anciennes que les

² Voir J. Hellegouarc'h, *La coordination en latin: statut linguistique, aspects sémantiques et stylistiques*, dans "Thesauramata philologica Iosepho Orozio oblata", vol. II, Salamanca, 1994, p. 216. C'est nous qui soulignons.

³ Voir J. Hellegouarc'h, *op. cit.*, p. 217.

⁴ Voir A. Jeanrenaud, *Langue française contemporaine*, réédité à Iassy, 1996.

⁵ Voir M. Avram, *Gramatica pentru toți*, București, 1997; Cr. Hăulică, *Coordonarea de tip cauzativ*, dans "Studii de sintaxă a limbii spaniole", București, 1979, p. 125 sqq.

concessives (l'idée de concession, plus abstraite que l'idée de condition, est aussi de date plus récente que celle-ci) et également en raison du fait que la conditionnelle a fourni à la concessive plusieurs modalités d'expression.

Dans des travaux publiés il y a quelques années, nous pensons avoir démontré que les principales à sens conditionnel, ainsi que les subordonnées conditionnelles proviennent des propositions comparatives⁶. Nous reprenons maintenant brièvement la discussion sur l'origine des propositions conditionnelles.

A notre avis, *la parataxe conditionnelle*, employée primitivement dans des contextes simples, concrets, repose sur l'idée de comparaison et d'apparente opposition sémantique entre deux propositions principales, et non sur celle de cause (comme le supposent beaucoup de spécialistes). L'idée de cause, bien plus abstraite que celle de comparaison (et, certes, que celle de condition) est, en même temps, de date assez récente.

L'apparente opposition sémantique entre la fausse et la vraie principale s'établit par la non-identité du sujet de la protase et de l'apodose, par des verbes à sens opposé dans les propositions associées (comme "*emo - uendo*"; "*uiuo - morior*"), quelquefois par des verbes appartenant à la même sphère sémantique, mais ayant des degrés d'intensité différents (comme "*posco - deposco*"), enfin par l'utilisation du même verbe pris dans son sens propre dans la protase et dans son sens figuré dans l'apodose (par exemple: "*habes - habebitis*"); parfois, cette opposition est rendue aussi bien par des sujets différents que par des verbes à sens opposé dans la protase et l'apodose. Quelquefois on remarque la présence des compléments d'objet direct différents dans les propositions associées. En voici quelques exemples:

- "fecit assem, semiassem habui.", Pétrone, 61, 8.
- Voir aussi la formule proverbiale:

"Vnum cognoris; omnis noris.", Térence, *Ph.*, 265.

L'apparente opposition sémantique s'établit également chaque fois que conditionnelle est négative et la régissante est affirmative, et vice versa. Exempli gratia:

⁶ Voir R. Iordache, *La parataxe conditionnelle: Indicatif, ou Impératif? Bref Plaidoyer pour la Syntaxe historique*, dans "Ziva antika", vol. 43, Skopje, 1993, pp. 48-55; R. Iordache, *Subordonata conditională în latina clasică*, în "Lumea veche", Bucureşti, 1997, pp. 51-2; R. Iordache, *La Relative à sens conditionnel dans le latin archaïque, préclassique et classique*, *Bref Plaidoyer pour la Syntaxe historique*, dans "Les Etudes Classiques", 62, Namur, 1994, pp. 205-6; R. Iordache, *La coordination concessive en latin*, *Bref Plaidoyer pour la Syntaxe historique*, dans "Atti della Accademia di Scienze, Lettere e Arti di Palermo", vol. X, 1990, p. 13, p. 17, pp. 19-20.

"Ph.: *Itane? Non te horum pudet?*", Térence, *Ph.*, 392.

Notons que de l'idée d'apparente opposition semantique entre les deux propositions naît l'idée de restriction qui, s'ajoutant à celle de comparaison, engendre l'idée de condition.

L'étape initiale de la parataxe conditionnelle est marquée par l'association des *propositions nominales exclamatives*. L'étape ultérieure est probablement constituée par la juxtaposition d'une apodose au verbe *esse* à une protase nominale exclamative. La protase nominale exclamative garde toute sa charge émotionnelle initiale qui déclanche une réponse - "conclusion", plus nettement conturée, dans ces situations, à l'aide du verbe *esse*. Voici un passage de Térence, où la parataxe conditionnelle et la subordination conditionnelle alternent:

"*Hic in noxia: ille ad defendendam causam adest; //*

Cum ille est (in noxia), hic praestost; tradunt operas mutuas.", *Ph.*, 266-67.⁷

Notons, dans ces vers, l'opposition (apparente): "*hic - ille*".

Suivent des occurrences avec *le présent de l'indicatif* dans la protase. Tout d'abord le présent de l'indicatif du verbe *esse*, puis de verbes tels *habeo*, *uolo* etc., tandis que, dans l'apodose, apparaît le présent de l'indicatif également, parfois du même verbe.

Le présent de la première proposition, si on l'apprécie en tant que temps employé dans une proposition indépendante, est un présent réel. Si l'on considère la protase comme la fausse principale dans la parataxe conditionnelle, ce présent doit être jugé comme un présent de l'éventualité.

En voici des passages de Plaute et de Térence:

- "...*Vincire uis: em, ostendo manus.*", Plaute, *Ep.*, 683.
- "...*Negat quis: nego; ait: aio...*", Térence, *Eun.*, 252.

Observons dans la citation de Térence, *Eun.*, 252, la présence de deux périodes conditionnelles, en fait - une structure double.

Fréquemment employées dans le latin préclassique et aux époques suivantes, *les structures doubles et triples*, en reprenant sous une autre forme et en confirmant par suite, par la deuxième et la troisième construction paratactique, l'idée présente dans la première période, jouent un rôle important dans la mise en évidence de l'idée de restriction de chaque structure et, par conséquent, contribuent à l'apparition et à la consolidation de la période conditionnelle sous

⁷ Pour ce qui est de *cum conditionnel*, *cum causal* et *cum concessif* aux époques préclassique et classique, voir R. Iordache, "Cum" temporal, o "cum" explicativo?, o Sobre la procedencia y los principales valores de la conjunción "cum", dans "Helmantica", vol. 30, Salamanca, 1979, pp. 271-2; ibid., pp. 268-70.

forme de parataxe. Voici un passage où l'on a employé l'optatif-subjonctif de délibération:

"Loquarne? Incendam. -Taceam? Instigem. -Purgem me? Late-rem lauem.", Térence, *Ph.*, 186⁸.

Des structures doubles et triples apparaissent également pour la relation logique concessive. Voici un passage de Plaute:

"Ego quoque uolo esse liber, nequicquam uolo.

Hic postulet frugi esse, nugas postulet.", *Trin.*, 440-41.⁹

Notons, dans cette dernière citation, l'alternance du présent de l'indicatif et du présent de l'optatif dans le même type de parataxe. Il s'agit de la mise en relief de l'idée d'éventualité par l'emploi de l'optatif, et non pas de raisons prosodiques (le sénaire iambique - dans ce passage) qui conduiraient au changement du mode.

La ressemblance des passages qu'on vient de citer avec les passages spécifiques de la parataxe comparative est évidente. *Le type usuel de la parataxe comparative est le suivant:* "bene emo, bene uendo", Pétrone, 75, 9.

Ou bien, avec le parfait de l'indicatif:

"honeste uixit, honeste obiit.", Pétrone, 43, 1.

Autrement dit, le type: "ita emo, ita uendo".

Voici un autre passage de Pétrone:

"Nunc pueri in scholis ludunt, (sc.: cras) iuuenes ridentur in foro.", 4, 4.

Les types nouveaux de parataxe comparative renferment, à la place de l'adverbe de manière, un adjectif, un nom, un pronom à fonction de complément d'objet direct, ou un adverbe de temps et sont construits à différents temps de l'indicatif. Voir une occurrence de Plaute:

"Tu me amas, ego te amo; merito id fieri uterque existimat.", *Most.*, 305.

Le type usuel de la parataxe comparative présente, en raison de l'idée de comparaison d'égalité, l'identité des valeurs modales, aspectuelles et temporelles des deux verbes (de la fausse et de la vraie principale), voire, parfois, l'emploi du même verbe dans la protase et dans l'apodose. Soulignons également l'importance de l'emploi de l'indicatif. D'autres traits définitoires de la parataxe comparative concernent: le caractère concis des propositions, la présence des mêmes éléments de proposition et leur placement dans le même ordre;

⁸ La dernière structure est une expression proverbiale (voir l'édition de J. Marouzeau, Térence, vol. II, Paris, 1947, p. 129, note 1).

⁹ Pour ce qui est des structures doubles et triples des périodes conditionnelles et concessives, voir R. Iordache, *La parataxe conditionnelle ...*, *op. cit.*, p. 53 sqq.

parfois, l'utilisation de l'anaphore. *Tous ces traits se retrouvent dans le type ancien (construit avec des verbes) de la parataxe conditionnelle.* Ajoutons que la parataxe conditionnelle a, parfois, recours à l'adverbe *ita* (ou ses synonymes: *sic*, *si* à la valeur de *sic*, *iam* etc.), placé soit devant la fausse principale, soit devant la vraie principale.

Le type usuel de la parataxe conditionnelle - soit dans le registre cultivé, soit dans le registre populaire - est, sans doute, celui ou apparaît, dans la protase, le présent de l'indicatif. Outre les exemples cités, voir un passage de Térence:

"...*Quid?* tu his rebus *credis fieri?* Tota *errras uia.*", *Eun.*, 245.

En ce qui concerne l'optatif, les exemples les plus anciens et, en fait, la modalité la plus fréquente d'expression comportent le présent de l'optatif, celui de l'éventualité. Voici une occurrence de Pétrone: "*assem habeas, assem ualeas; habes, habeberis.*", 77, 6.

Pour ce qui est de l'emploi des autres temps de l'indicatif et de l'optatif dans la protase, ainsi que de l'emploi d'autres modes, voir notre étude¹⁰.

La subordonnée conditionnelle est également fondée sur l'idée de comparaison et d'opposition apparente. Voici un passage de la *Loi des XII Tables* (le texte, rajeuni et à certaines modifications, est postérieur à l'incendie de 390¹¹):

"*Si in ius uocat, ito ...*", 1, 1, avec la traduction:

"Seul au cas où l'on appelle au jugement, qu'il aille!".

On remarque le sujet différent dans la subordonnée par rapport à la régissante; les verbes différents, dans une certaine succession temporelle, aux modes différents.

Voici un autre passage de la *Loi des XII Tables*:

"*Si iniuriam faxsit, uiginti quinque poenae sunto.*", 8, 4.

Ce sont des tournures anciennes, lourdes, à sujet différent dans les propositions associées. Dans la régissante apparaît parfois un sujet inanimé, indiquant le type de punition et son ampleur.

Au cours des siècles suivants, la subordonnée conditionnelle continue à avoir pour fondement l'idée de comparaison et d'opposition apparente. Voici une citation de Cicéron:

"*rei publicae salus deerit, si ... improbi ... periculo liberabuntur.*", *Verr.*, 2, 3, 207.

L'apparente opposition est évidente chaque fois que la subordonnée est introduite par *nisi*, ou *si non*, et la régissante est affir-

¹⁰ Voir R. Iordache, *La parataxe conditionnelle...*, op. cit., p. 51 sqq.

¹¹ Voir J.-Claude Fredouille, *Enciclopedia civilizației și artei romane*, București, 1974, p. 162.

mative. La même opposition se forme quand la conditionnelle est affirmative et sa régissante est négative. Parfois la négation concerne seulement le sens de la proposition, et non la forme. A voir un passage de *Marculfi formulae*:

"*Si aliquid ipsi monachi de eorum relegione tepidi aut an secus egerint, secundum eorum regulam ... corregantur.*", 1, 1 (p. 40, 20).¹²

L'idée de comparaison et d'opposition apparente se trouve à la base de la formation des conjonctions et des locutions conjonctives de la conditionnelle.

Ast, particule adversative, introduit des subordonnées conditionnelles aux époques archaïque, préclassique et même dans les ouvrages de Cicéron.¹³

Si, la plus importante conjonction conditionnelle à toutes les époques du latin vivant, dans les deux registres principaux, introduit, en fait, au début de son histoire, des propositions comparatives. En qualité de conjonction conditionnelle, *si* apparaît parfois en corrélation avec *sic*, ou *ita*. Voici deux passages de Caton le Vieux:

- "*Si minus in omnis litabit, sic uerba concipito...*", *Agr.*, 141.
- "*Si uno duobusue dubitauit, sic uerba concipito...*", *Agr.*, 141.

Les corrélations "*si - ita*" et surtout "*si - sic*" se retrouvent à la basse époque. Exempli gratia:

"*Quem tamen ita suscipiendum esse cognosce, si et uxor ipsius similiter conuerti uoluerit.*", *Gregorius Magnus, Reg.*, 6, 47 (I, p. 422, 25).¹⁴

Pour ce qui est de certains fragments des textes préclassiques il est difficile de dire s'il s'agit de la particule subordonnante, ou de l'adverbe cristallisé sous la forme *si*. Voici un passage de Lucilius:

"*si secubitet ..., sic non impetret.*", v. 685 M¹⁵.

Dans le latin populaire de la basse époque, la conjonction *si* est parfois employée à valeur de *sicut*. En témoigne ce passage de *Itala*: "*scientes quia, et si socii passionum estis, simul et resurrectio-nis eritis.*", 2, *Cor.*, 1, 7.

¹² Passage cité par D. Norberg, *Beiträge zur spätleinischen Syntax*, Uppsala, 1944, p. 102. On remarque dans ce passage la confusion des voyelles *-e-* et *-i-* (dans "relegione") et la corrélation "*si - aut an*", à la place de "*si - siue*".

¹³ Voir, à ce sujet, A. Ernout - A. Meillet, *Dictionnaire étymologique de la langue latine*, Paris, 1959, p. 52.

¹⁴ Pour ce qui est des adverbes *sic* et *ita* en corrélation, à l'époque tardive, avec *dummodo*, voir D. Norberg, *In "Registrum" Gregorii Magni studia critica*, Uppsala - Leipzig, 1939, vol. II, p. 145.

¹⁵ Voir la discussion relative à ce problème chez R. Iordache, *Remarques sur les raisons de la conservation de la conjonction latine 'si' dans les langues romanes*, dans "Linguistica", vol. 28, Ljubljana, 1988, pp. 37-8.

D'autres subordonnants employés parfois en contexte conditionnel (*cum* et *quatenus* - utilisés surtout dans le latin cultivé), ou des locutions fréquentes dans le registre populaire, par exemple: *in quantum*, sont connus tout d'abord comme connecteurs des subordonnées comparatives. Voici une citation contenant la conjonction *cum*:

"*mihi enim non uidebatur quisquam esse beatus posse, cum in malis esset.*", Cicéron, *Tusc.*, 5, 22.¹⁶

L'opposition apparente et la restriction sont souvent marquées par des adverbes spéciaux: modo, quidem, certe. Tantum est rare chez les classiques (voir cependant Cicéron, *Pis.*, 79). *Tantum* et *tantummodo* apparaissent fréquemment chez les auteurs tardifs (voir Salvien, *Eccl.*, 3, 24 - p. 276, 1. 9, etc.).

Voici un exemple de Plaute:

" ... *Dicam* ... //

Si fidem modo das mihi te non fore infidum.", *Rud.*, 952-3.

Voici un passage de Salluste:

"*Maiores nostri, Patres conscripti, neque consili neque audaciae umquam eguere, neque illis superbia obstabat quo minus aliena instituta, si modo proba erant, imitarentur.*",

Cat., 51, 37.

Toutes les subordonnées conditionnelles doivent être définies comme des comparatives restrictives, même dans l'absence des adverbes restrictifs.

Les conditionnelles construites au subjonctif (le sens: "pourvu que") renferment d'habitude l'adverbe restrictif *modo*. Assez souvent on rencontre, chez les classiques et chez les écrivains qui imitent les classiques aux siècles suivants, *modo* seul utilisé en tant que subordonnant au sens de: "pourvu que" (voir, par exemple, Cicéron, *Cat.*, 1, 10).¹⁷

¹⁶ Pour ce qui est de *cum comparatif-conditionnel*, voir R. Iordache, 'Cum' temporal, o 'cum' explicativo?', *op. cit.*, p. 247; *ibid.*, pp. 272-3; pour *quatenus comparativo-conditionnel*, voir R. Iordache, *El uso del adverbio 'quatenus' en las obras de Cicerón, Un aspecto de la aportación de Cicerón al desarrollo del latín literario*, dans "Helmantica", vol. 37, Salamanca, 1986, p. 326; pour *in quantum comparativo-conditionnel*, voir R. Iordache, 'In quantum', 'in tantum', locuciones del latín imperial, *Supervivencia en los idiomas romances*, dans "Helmantica", vol. 32, Salamanca, 1981, p. 314; voir également R. Iordache, *Formulas nuevas para asegurar la expresividad artística en Plinio el Joven*, dans "Helmantica", vol. 39, Salamanca, 1988, pp. 377-78.

¹⁷ Quant aux idées exprimées dans les subordonnées conditionnelles, aux modes et temps qui y sont utilisés, le type de négation, les conjonctions et les locutions conjonctives, les adverbes et les locutions à fonction de corrélatifs, voir notre étude "Subordonata conditională în latina clasică", *op. cit.*, pp. 51-62.

Les fausses principales de la parataxe conditionnelle sont également des comparatives restrictives. La restriction est parfois indiquée, dans les fausses principales, par *modo*, *quidem* et, dans les vraies principales, par *iam*, *tum*, *tunc*. A voir un passage de Sénèque le Philosophe: "*Vtinam quidem et paria dictis agerent!* Quid esset illis beatius?", *Vit. beat.*, 20, 1.

Voir également un passage de Pétrone:

"... *tempta modo tangere corpus, //*

iam tua flammifero membra calore fluent.", 126, 18, v. 5-6.

La parataxe et la subordination conditionnelle sont fréquentes en latin populaire, ainsi qu'en latin cultivé, tout le long de la latinité vivante. En témoigne cette citation de Pétrone:

"et reuera, quid ille nobis boni fecit? dedit gladiatores sestertiarios iam decrepitos *quos si sufflasses, cecidissent.*", 45, 11.

Voir aussi Pétrone, 53, 8 etc. etc.

La coordination concessive à deux constituants: la parataxe et la coordination proprement dite est beaucoup employée autant dans le registre populaire que dans le registre cultivé. La coordination concessive est constituée elle aussi sur l'idée de comparaison.

Il s'agit en premier lieu d'une certaine relation logique (comparativo-concessive) entre la fausse principale et la vraie principale, présente à toutes les époques. En voici des exemples:

- "*Iam id peccatum primum magnum, magnum, et humanum tamen.*", Térence, *Ad.*, 687.
- "*Multi ergo utrinque sine morte labuntur, plures cruenti uulneribus referunt ueluti ex proelio pedem, nec tamen cuiusquam ira laxatur.*", Pétrone, 108, 9.

En second lieu, dans les occurrences anciennes, mais également dans celles datant des époques suivantes, on retrouve souvent toutes les caractéristiques du type usuel de la parataxe comparative (voir la discussion supra), dont nous citons: la prédilection pour l'emploi de l'indicatif présent dans la protase, de même qu'en apodose; la concision des propositions en corrélation; l'organisation identique de la protase et de l'apodose (nous nous rapportons autant à l'existence de certains éléments de proposition qu'à l'ordre séquentiel). En voici des exemples:

- "*Multa sunt mulierum uitia: sed hoc maxumumst.*", Plaute, *Poen.*, 1203.
- "*Tu latifundia possides, tu uiperam sub ala nutricas.*", Pétrone, 77, 2.

Les corrélatifs nous rappellent également l'origine comparative des fausses principales. Les plus anciens sont: *tam*, *tamen*, *tum*, *interea*, *tandem*, *saltem*. Peu à peu le nombre des corrélatifs augmente: *sane*, *certe*, *quidem*, *equidem*, *nunc*, *tantum*, *uel* au sens de *saltem* et d'autres encore.¹⁸

La subordonnée concessive est fréquente chez les auteurs cultivés, mais assez rare dans les textes écrits en latin populaire, à l'exception des propositions introduites par des pronoms et adjectifs indéfinis et, également, par des adverbes indéfinis.

La relation logique entre la subordonnée et sa régissante indique la provenance des propositions comparatives. Notons que, outre cette relation logique, *la plupart des subordonnées proviennent réellement des subordonnées comparatives*. En voici quelques exemples:

- "Iam in hac re, *ut taceam*, quo ius *facile scitu est* quam fuerim miser.", Térence, *Hec.*, 420.
- "*Vt quomque res sit, ita animum habeat.*", Plaute, *Bacch.*, 662.
- "*Vt enim non efficias quod uis, tamen ... efficies.*", Cicéron, *Tusc.*, 1, 8, 16.
- "*Quamquam estis nihil, tam ecastor simul uobis consului.*..", Titinius, *Com.*, 157.
- "... *quanquam* continuis frigoribus *urantur*, pellibus *tamen* ferinis *utuntur.*", Justin, *Hist. Phil.*, 2, 2.

Certes, nous nous rapportons aux subordonnées introduites par *ut*, *cum* et ses locutions, *dum*, *quamquam*, *quamuis*, *quamlibet*, *si*, ses locutions et composés, pour n'indiquer que l'inventaire des principaux subordonnés concessifs de l'époque classique. Aux siècles suivants d'autres subordonnés apparaissent: *quantumuis*, *quantumlibet*, *quodcumque* et d'autres moins fréquents.¹⁹

*Parfois les subordonnées concessives tirent leur origine des propositions de manière-comparatives*²⁰, par exemple:

- "*Sat sic suspectus sum quom careo noxia.*", Plaute, *Bacch.*, 1004.

¹⁸ Pour des détails concernant les modalités d'expression de la coordination concessive et l'évolution de ces modalités au cours de l'histoire du latin, sur le plan grammatical et aussi stylistique, voir R. Iordache, *La coordination concessive-oppositive en latin. Bref Plaidoyer pour la Syntaxe historique*, dans "Atti della Accademia di Scienze, Lettere e Arti di Palermo", vol. X, 1990, pp. 3-33.

¹⁹ Voir J. B. Hofmann - A. Szantyr, *Lateinische Grammatik*, II - 2, München, 1972, pp. 604³⁻⁴ - 605¹.

²⁰ Voir, sur ce problème, R. Iordache, 'Cum' temporal, o 'cum' explicativo?, *op. cit.*, pp. 269-70. Pour la définition des Subordonnées de manière, voir R. Iordache, *Les Subordonnées de manière en latin. Bref Plaidoyer pour la Syntaxe historique*, dans "Ziva antika", vol. 48, Skopje, 1998, pp. 51-62.

- "Bene quom facimus, tam male subimus ...", Titinius, *Com.*, 156.

A l'époque tardive, les subordonnées introduites par *quando* et *quod* proviennent des *propositions temporelles-comparatives*.²¹

En voici des exemples:

- "Exstinguis te ipsum, quando te incendis abactus.", Commodien, *Instr.*, 23, v. 2.

- " ... et quod nobis uidetur sol ab imo surgere, illos per terrae marginem dicitur circuire.", Jordanès, *Get.*, 20.²²

Voir également Commodien, *Instr.*, 2, 35, v. 9-10 etc.

Pour ce qui est des arguments de la nature comparative des subordonnées concessives, nous avons déjà discuté non seulement sur l'origine et les sens des connecteurs, mais encore sur les modes employés, les corrélatifs, le type de négation, les relations logiques et grammaticales avec la coordination concessive.²³

En ce qui concerne le groupe des "conjonctions" *licet* et *estō*, utilisées tantôt pour la coordination concessive, tantôt pour la subordination concessive, celles-ci se sont ajouté un sens comparatif pour réussir à exprimer un sens plus complexe, abstrait, celui de la concession. Notons aussi que *licet*, grammaticalisé à peine à l'époque postclassique, commence, à l'époque tardive, d'être influencé par *quamquam*, *si* et *etiam si* et apparaît construit à l'indicatif (dans le registre populaire).²⁴ *Précisons aussi que, dans le latin populaire de la basse époque, les subordonnées concessives sont construites en général à l'indicatif.*

Pour ce qui est des relatives introduites par des pronoms et des adjectifs indéfinis, ainsi que par des adverbes indéfinis, ces propositions sont basées elles aussi sur l'idée de comparaison. Ce type de relatives foisonne dans le latin populaire. Voici deux passages de Pétrone:

- " ... sed nunc quicquid ad saliuam facit, in suburbano nascitur.", 48, 2;

²¹ Pour ce qui est de l'emploi concessif de *quando* voir J. B. Hofmann - A. Szantyr, *Lateinische Grammatik*, II - 2, *op. cit.*, p. 608¹.

²² Selon l'édition de Th. Mommsen, *Iordanis Romana et Getica*, Berlin, 1882, édition anastatique - Berlin, 1961, Th. Mommsen équivaut "quod uidetur" à "cum uideatur" (dans Index, p. 196). A remarquer aussi dans ce passage *illos* au lieu de *illis*; *circuire*, à la place de *circumire*.

²³ Voir en particulier nos travaux sur *ut concessif* (*Aclaraciones en torno al 'ut concessivo' y al origen de la subordinada concessiva*, dans "Helmantica", vol. 36, Salamanca, 1985, pp. 225-250) et sur *cum explicatif* (*'Cum' temporal, o 'cum' explicativo?*, *op. cit.*, pp. 264-67; pp. 269-70; pp. 256-59).

²⁴ Voir, à ce sujet, J. B. Hofmann - A. Szantyr, *Lateinische Grammatik*, II - 2, *op. cit.*, p. 605³.

- "ideo autem (sc.: apes) pungunt, quia *ubicunque dulce est, ibi et acidum inuenies.*", 56, 6.

Vtcumque est employé par Pétrone pour introduire le "participium coniunctum", exactement comme *quamuis* (pour *utcumque*, voir *Sat.*, 87, 8; pour *quamuis*, voir *Sat.*, 91, 6).

Il est à remarquer un autre aspect important: par l'intermédiaire autant de la coordination concessive que de la subordination concessive on exprime des actions ou des états en opposition avec les actions ou les états de la régissante.

Les actions, ou les états de la protase (fausse principale, ou subordonnée), considérés isolément, et non pas dans un rapport logique concessif, peuvent être réels, possibles, ou irréels. Ce qui est pourtant important c'est que, dans la période concessive, les actions ou les états de la protase, devenus des obstacles (réels, possibles, ou irréels), ne réussissent pas à empêcher l'accomplissement de l'action, ou de l'état de la régissante. *La relation logique concessive se définit donc par le transfer de la protase dans la sphère de la possibilité.* Par conséquent, l'indicatif employé dans la fausse principale, ou dans la subordonnée concessive, est celui de la possibilité (et, parfois, quand on utilise les temps du passé de l'indicatif, on exprime l'irréalité).²⁵ Outre la relation logique concessive, certains subordonnés ont dès le début des sens indéfinis: "tout ... que", "de quelque manière que", "même si", ce qui présuppose l'emploi de l'optatif, ou de l'indicatif à valeur d'optatif.²⁶

Précisons à ce propos que l'emploi de l'indicatif ou de l'optatif après un connecteur diffère en fonction de l'époque, des particularités linguistiques de l'auteur, du genre littéraire et, parfois, de la mode littéraire. *La séparation des subordonnées concessives en fonction du mode et la tentative de les définir selon le mode utilisé, séparation que l'on rencontre dans de nombreuses grammaires du latin, nous semble absolument fausse.* Également erronée nous semble la tentative de changer le sens de telle ou telle conjonction, ou locution, en fonction du mode utilisé (par exemple: la conjonction *quamuis* suivie de l'indicatif apparaît dans certains dictionnaires et grammaires traduite de manière différente en comparaison de *quamuis* + le subjonctif; et ainsi de suite).

²⁵ Pour ce qui est des types d'actions de la protase, les modes et les temps qui y sont employés, voir R. Iordache, *Aclaraciones en torno al 'ut concesivo' ...*, op. cit., pp. 239-242.

²⁶ Voir O. Riemann, *Syntaxe latine d'après les principes de la grammaire historique*, Paris, 1935, p. 405, note 1.

Par conséquent, **les propositions conditionnelles et les concessives, les fausses principales et les subordonnées, ont de commun, tout d'abord, l'idée de comparaison.**

Comment est-elle indiquée l'idée de comparaison?

1. La formation de la période conditionnelle et de la période concessive, similaires à la période comparative (d'égalité) au cours des premières étapes de leur existence (l'emploi de l'indicatif, l'identité des valeurs aspectuelles et temporelles de deux verbes, celui de la protase et celui de l'apodose, parfois l'emploi du même verbe dans les propositions associées).

Soulignons que la période conditionnelle, ainsi que la période concessive contiennent, au commencement de leur histoire, des propositions brèves, souvent avec répétition d'un adverbe de manière, ou d'un nom complément d'objet direct. D'autres fois on a répété un adverbe de temps. Voici un passage renfermant la parataxe conditionnelle:

"assem habeas, assem ualeas.", Pétrone, 77, 6.

Voici une occurrence de parataxe concessive:

"Tu latifundia possides, tu uiperam sub ala nutricas.",
Pétrone, 77, 2.

Ces propositions brèves renferment d'habitude les mêmes éléments de proposition, disposés dans un ordre identique, ou similaire (voir la citation supra - Pétrone, 77, 2; voir également Plaute, *Poen.*, 1203 etc.).

2. Les structures doubles et triples qui aident à l'apparition des périodes conditionnelle et concessive sont fréquentes à toutes les époques du latin. Voici des passages de Cicéron et d'Ovide:

- "inimicitiae sunt: subeantur; labor (sc.: est): suscipiatur.",
Verrinnae, 2, 5, 182.

- "Viue pius: moriere pius. Cole sacra: colentem //
Mors grauis a templis in caua busta trahet. //
Carminibus confide bonis: iacet ecce Tibullus.",
Amores, 3, 9, 37-9.

3. L'emploi des conjonctions et des locutions à sens initial de manière, ou comparatif, comme: *ut, cum, dum, si, in quantum*. Les adverbes indéfinis tels que *quamquam, quamuis* sont, évidemment, de nature comparative.

4. L'usage de certains corrélatifs (adverbes, ou expressions équivalentes) à sens initial de manière: *ita, sic, hoc modo, nullo modo*. En latin populaire, on emploie parfois le pronom *hoc*, ou *istud*, à la place de *ita* ou *sic*.

5. L'usage de la négation *non* (spécifique de l'indicatif).

6. Le placement des fausses principales et des subordonnées devant leurs régissantes (c'est la position normale des propositions comparatives).

Comment indique-t-on l'idée d'opposition?

1. par l'intermédiaire de *l'impératif*, du *subjonctif* et des *séquences équivalentes*, au cas des fausses principales conditionnelles et concessives.

L'emploi de l'impératif et du subjonctif est de date assez récente par rapport à l'emploi de l'indicatif et de l'optatif dans ces propositions. L'impératif et le subjonctif font leur apparition tout d'abord dans le latin populaire et sont utilisés surtout dans le registre populaire. Ces modes sont employés aussi dans le latin cultivé, pour des formulations énergiques (commandements militaires, exhortations morales et politiques). Voici quelques exemples de parataxe conditionnelle:

- "Verbum etiam adde unum, iam in cerebro colaphos abstrudam tuo.", Plaute, *Rud.*, 1007.
- une expression proverbiale de *Satyricon*: "serua me, seruabo te.", 44, 3.
- Voici un passage de Cicéron:

"lacesse (sc.: eum): *iam uidebis furentem.*", *Tusc.*, 4, 54. Pour ce qui est de la parataxe concessive, voir un passage de Tite-Live:

"*Saeuite in tergum et in ceruices nostras; pudicitia saltem in tuto sit.*", 3, 45, 9.

Voir également la citation supra - Ovide, *Am.*, 3, 9, 37-9.

Le subjonctif proprement dit (exprimant l'idée de volonté) est rare chez les grands écrivains dans la parataxe conditionnelle. Voici un passage de la peroraison de *la première Catilinaire*:

"Quare secedant improbi: *secernant se a bonis; unum in locum congregentur; muro denique ... secernantur a nobis; desinant insidiari domi suae consuli ...; sit denique inscriptum in fronte uniuscuiusque quid de re publica sentiat. Polliceor uobis hoc, patres conscripti ...*", 1, 32.

Le subjonctif est beaucoup plus fréquent dans la coordination concessive, juxtaposé à l'impératif présent de *sino*, *permitto*, *ago*, *facio*, ou à l'impératif futur de *sum* et de *sino*, ou bien au présent indicatif de *licet*. Voici un passage de Plaute:

"*Iam sic sine // Iratus sit: ego ne quid noceat cauero.*", *Pseud.*, 477-78.

Voir aussi un passage de Lucilius:

"uincat licet, et uagus exulet.", 82²⁷

En ce qui concerne la parataxe conditionnelle, l'idée d'opposition est, parfois, rendue, par l'emploi de périphrases formées de l'impératif, ou du subjonctif présent de *facio*, ou de *sino*, *desino*, *permitto*, suivis du subjonctif, ou de l'infinitif du verbe de la protase. Pour la séquence composée du subjonctif présent de *desino* + l'infinitif, voir l'exemple supra - Cicéron, *Cat.*, 1, 32.

Voici un passage de Plaute, où la vraie principale se trouve en première position:

"Patiar. *Sine modo adueniat senex* //

Sine modo uenire saluum ...", *Most.*, 11 sq.

L'emploi de l'impératif et des formules équivalentes est une question relevant de l'époque, du registre linguistique de l'auteur, des raisons de prosodie et même des traits linguistiques du passage concerné. Soulignons, d'autre part, que l'impératif et les tournures équivalentes sont employés surtout dans la coordination concessive.

2. Sujet différent dans la subordonnée par rapport à la régissante; des verbes à sens opposé dans les propositions associées.

3. *Corrélatifs communs à la parataxe, la coordination et la subordination conditionnelle et concessive.* Nous commençons par les plus anciens: *tum*, *tunc*, *iam*; de date plus récente, les adverbes ayant les sens: "en fait" ("en réalité"), "assurément", "tellement"/ "si peu", "finalement", "souvent", "toujours", "sur ces entrefaites", et d'autres encore (*quidem*, *equidem*, *certe*, *sane*, *profecto*, *tantum*, *tam parum*, *tandem*, *saepe*, *semper*, *interim* etc.).

4. *Un ordre séquentiel particulier: le verbe de la vraie principale est fréquemment placé au commencement de la proposition.* Cet ordre séquentiel est utilisé surtout dans la parataxe et la coordination concessives, mais, assez souvent, aussi dans la parataxe conditionnelle. Exempli gratia:

"*Dicet aliquis ... recipiet excusationem.*", Sénèque, *Contr.* 2, 1 (9), 38.

Voici un passage renfermant la parataxe concessive:

"*Videas hic alios quiddam ... trutinare ... Cernas hic alium ... oris inhalare sentinam ... Hos ac tales tamen egomet non pauesco ac ... moneo praeque denuntio.*", Claudio Mamert, *Stat. an.*, 2, 9 (p. 136, 1. 15 - p. 137, 1. 8-10).

Voir également Cicéron, *Cat.*, 4, 21 etc.

²⁷ Exemple extrait de J. B. Hofmann - A. Szantyr, *lateinische Grammatik*, II - 2, *op. cit.*, p. 605².

A la fin de ce paragraphe nous voudrions reprendre la discussion concernant l'opposition de sens existante entre les protases et les apodoses des périodes conditionnelles et des périodes concessives.

Au cas des principales et des subordonnées concessives, l'obstacle en soi-même est réel, ou possible, ou bien irréel. Mais ni l'obstacle réel, ni les autres ne fonctionnent, étant annulés par la concession spécifique de ces propositions, principales ou subordonnées. **Les propositions concessives peuvent en conséquence se définir par la possibilité (ou l'impossibilité) d'empêcher l'accomplissement de l'action, ou de l'état de la régissante.**

Au cas des propositions conditionnelles, l'opposition de sens est apparente. **Les propositions conditionnelles déterminent la réalisation de l'action, ou de l'état de la régissante, mais à la seule condition de l'accomplissement au préalable de l'action, ou de l'état de la conditionnelle.**

Une fois constituées, les propositions conditionnelles et les concessives indiquent la possibilité et l'irréalité (cette dernière, à une moindre fréquence).

Les marques indiquant la possibilité et l'irréalité sont de nature différente, allant du ton ascendant de la protase jusqu'à l'emploi de certains procédés stylistiques.

- le ton ascendant des subordonnées et des fausses principales; le ton descendant des régissantes. Par exemple:

"Perdita perdidit me: //

Sed pergam ut coepi.", Plaute, *Cist.*, 686-7.

Quand il s'agit des fausses principales, celles-ci prennent souvent la forme des propositions interrogatives:

"Quid? tu his rebus *credis fieri?* Tota erras uia.", Térence, *Eun.*, 245.

Les propositions exclamatives et interrogatives sont fréquentes surtout dans la parataxe conditionnelle. La plupart des protases (fausses principales et subordonnées) sont construites à l'indicatif présent d'éventualité et à l'optatif présent d'éventualité. L'optatif désidératif apparaît fréquemment dans la parataxe conditionnelle; parfois il est utilisé aussi dans les fausses principales concessives.

²⁸ Pour ce qui est de l'emploi de l'impératif et des formules équivalentes dans la coordination concessive (parataxe y comprise), voir R. Iordache, *La coordination concessive-oppositive en latin*, *op. cit.*, pp. 28-32. Pour d'autres détails et d'autres occurrences illustrant l'emploi de l'impératif et des séquences équivalentes dans la parataxe conditionnelle, voir R. Iordache, *La parataxe conditionnelle ...*", *op. cit.*, pp. 57-59.

L'optatif désidératif est, quelquefois, introduit par les adverbes *uti*, *si*, *utinam*²⁹.

Pour *utinam quidem* dans la parataxe conditionnelle, voir Sénèque, *Vit. beat.*, 20, 1; pour *utinam* introduisant une fausse principale concessive, voir Cicéron, *Ph.*, 1, 34, etc.

Voir un passage de l'abréviateur Justin (M. Iunianus Iustinus)

"Atque *utinam reliquis mortalibus similis* moderatio abstinentiaque alieni *foret!* *Profecto non tantum bellorum per omnia saecula terris omnibus continuaretur ...*", 2, 2.

- l'inversion "sujet - prédicat" dans la protase + le ton descendant en protase (il s'agit des verbes à l'indicatif, optatif ou subjonctif). Exempli gratia:

"*Sit spes fallendi: miscebis* sacra profanis.", Horace, *Ep.*, 1, 16, 54.

Voici la célèbre concession de la quatrième *Catilinaire*:

"*Sit Scipio clarus ille ...*, *ornetur alter eximia laude Africanus ...*, *habeatur uir egregius Paulus ille ...*, *sit aeterna gloria Marius ...*, *anteponatur omnibus Pompeius ...*; *erit profecto* inter horum laudes aliquid loci nostrae gloriae ...", 4, 21.

L'inversion "sujet - prédicat" a lieu surtout au cas des fausses principales conditionnelles et concessives. L'inversion est assez rare dans les subordonnées.

- l'emploi de l'optatif; l'emploi de l'indicatif présent ou futur à valeur d'optatif.

- l'emploi de la conjonction 'si', de ses composés et locutions.

Voici un passage de Caton le Vieux:

"*si (uitam) exerceas, conteritur; si non exerceas, tamen* robigo interficit.", apud Aulu-Gelle, 11, 2.

Les corrélations "si - siue", "siue - siue" ("seu-seu") sont utilisées pour marquer la disjonction entre deux conditionnelles, entre deux concessives, ou l'alternance d'une conditionnelle avec une concessive. Dans le latin populaire, on rencontre "si - aut", "siue - aut", "aut - aut"³⁰.

- La combinaison des périodes conditionnelles et concessives, ou des périodes concessives et conditionnelles, sans l'aide des conjonctions supra mentionnées.

²⁹ Pour l'emploi des temps de l'indicatif et de l'optatif, également pour ce qui est des adverbes introductifs des protases, voir nos travaux, *La parataxe conditionnelle ... op. cit.*, pp. 49-52 et *La coordination concessive-oppositive en latin*, *op. cit.*, pp. 7-26.

³⁰ Pour ce qui est des corrélations employées en latin populaire, voir J. B. Hofmann - A. Szantyr, *Lateinische Grammatik*, II - 2, *op. cit.*, p. 522²; D. Norberg, *Beiträge*, *op. cit.*, p. 98¹.

Il s'agit d'un procédé stylistique qui consiste dans la transformation de l'apodose de la première période dans la fausse principale de la période qui suit immédiatement. C'est un procédé propre aux auteurs cultivés, vraisemblablement une innovation de Cicéron. Voir un passage de *Pro Archia*:

"Quaeret quispiam: quid? illi ipsi summi uiri quorum uirtutes litteris proditae sunt, istane doctrina quam tu effers laudibus eruditu fuerunt? Difficile est hoc de omnibus confirmare; sed tamen est certum quod respondeam.", 15.

Dans la citation ci-dessus, la séquence "Difficile est" représente l'apodose d'une période conditionnelle (la protase est: "Quaeret quispiam ..."). L'apodose qu'on vient de mentionner devient par rapport à la tournure qui suit ("sed tamen certum est"), fausse principale à sens concessif.

Voyons cet autre exemple:

"Contenderem contra tribunum plebis priuatus armis? Viciissent improbos boni, fortes inertis ... Quid deinde? Quis reliqua praestaret? Quo denique erat dubium quin ille sanguis tribunicius, nullo praesertim publico consilio profusus, consules ultores et defensores esset habiturus?", Ciceron, Sest., 43.

Notons aussi qu'il y a **certaines différences entre les conditionnelles et les concessives**:

- *Les principales et les subordonnées conditionnelles indiquent en fait une action ou un état antérieur à l'action ou l'état de la régissante.* L'antériorité est souvent marquée, par l'emploi des temps, même dans le langage populaire. Voici un fragment du latin de Echion "centonarius":

"Quod si hoc fecerit, eripiat Norbano totum fauorem.", Pétrone, 45, 10.

Quant aux principales et aux subordonnées concessives, l'action et l'état qui y sont exprimés peuvent être antérieurs, simultanés ou postérieurs à l'action ou à l'état de la régissante.

- *Les principales et les subordonnées concessives bénéficient de corrélatifs spéciaux: tamen, attamen, uerum tamen, nihilo minus, nihilo magis (ce dernier - rare), saltem.*

- *Pour la subordination concessive apparaissent peu à peu des conjonctions spécifiques qui ne sont pas acceptées pour un autre type de subordonnées: quamquam, quamuis, quamlibet, licet; voir aussi les locutions et les composés de 'si': et si, etiam si, tametsi, tamenetsi.*

- Souvent on observe des agglomérations de marques concessives, par ex.: "*tametsi - tamen*", Salluste, *Cat.* 3, 2; *Ibid.* 3, 4 etc.; "*quamquam licet - tamen*", Salvien *Eccl.*, 1, 23; etc.

- *La coordination concessive utilise une modalité d'expression qui ne se retrouve nullement parmi les modalités des autres types de coordination.* Cette modalité est constituée par les périphrases comportant l'indicatif du verbe *posse* (à valeur d'optatif) suivi de l'infinitif du verbe qui entre en contraste sémantique avec le verbe de la vraie principale; ou l'indicatif de *debere* (à valeur de *posse*) construit également à l'infinitif du verbe de la fausse principale. En voici un passage de Sénèque:

"Terribilia enim esse et tumultuosa et exitiosa possunt (sc.: mala ingenia): magnitudinem quidem cuius firmamentum roburque bonitas est non habebunt.", Ira, 1, 20, 7.

- *La concordance des temps, au cas des fausses principales et des subordonnées conditionnelles, est assez libre.* Les spécialistes affirment que l'idée exprimée dans la conditionnelle, le mode et le temps qui y sont employés déterminent en grande mesure le choix du mode et du temps dans la régissante, et non pas inversement.³¹

Voir un passage de Plaute:

"Nisi quid concharum capsimus, cenati sumus profecto.", Rud., 304.

Voir aussi Pétrone, 80, 4; idem, 80, 7-8 etc. etc.; voir Sénèque, *Ep.* 43, 5.

En ce qui concerne les principales concessives et surtout les subordonnées concessives, on observe, à partir de l'époque classique, la stricte application des règles de la "Consecutio temporum" (au moins dans le latin cultivé).

Pour conclure, l'idée de comparaison et l'idée d'opposition se trouvent à la base de la formation des périodes conditionnelles et des périodes concessives.

Les propositions concessives (fausses principales et subordonnées) peuvent être définies par la possibilité (ou l'impossibilité) d'empêcher l'accomplissement de l'action ou de l'état de la régissante.

En ce qui concerne les fausses principales et les subordonnées conditionnelles, celles-ci déterminent la réalisation de l'action ou de l'état de la régissante, à la seule condition de l'accomplissement au préalable de l'action ou de l'état de la conditionnelle.

³¹ Voir F. Vanț-Stef, *Sintaxa structurală a limbii vechi grecești*, București, 1981, pp. 448-9. Pour le latin, voir R. Kühner - C. Stegmann, *Ausführliche Grammatik der lateinischen Sprache*, II - 2, Hannover, 1971, p. 193.

Les conditionnelles sont plus anciennes que les concessives. Ces propositions ont fourni certaines modalités d'expression aux concessives, dont nous citons: l'emploi de *si* et *siue*, les locutions *quod si*, *si iam*, des corrélatifs, l'emploi de l'optatif de souhait et de certains adverbes introductifs, l'emploi de l'impératif et des séquences équivalentes.

Le modèle d'organisation des périodes comparatives (le placement de la proposition à sens circonstanciel devant la régissante; la formulation de propositions brèves, contenant les mêmes éléments, disposés dans un ordre identique ou similaire etc.) a influencé directement, ou de manière indirecte (par l'intermédiaire des périodes conditionnelles), l'organisation des périodes concessives. Peu à peu l'organisation des périodes concessives, ainsi que des périodes conditionnelles, se complique. En témoignent deux passages de *Pro Archia*:

- "Sit igitur, iudices, *sanctum apud uos, humanissimos homines, hoc poetae nomen quod nulla unquam barbaria uiolauit. Saxa et solitudines uoci respondent, bestiae saepe immanes cantu flectuntur atque consistunt: nos instituti rebus optimis, non poetarum uoce moueamur!*", 19.
- "qui *cum esset senex mortuus, tamen propter excellentem artem ac uenustatem uidebatur omnino mori non debuisse.*", 17.

Pour la période conditionnelle voir un passage de St. Ambroise:

"*Si magnum est misericordem aut fidelem quemcumque hominem inuenire, quanto magis imperatorem, quem potestas ad ulciscendum impellit, sed reuocat tamen ab ultione miseratio?*", *Orat*, 14 (oratio funebris imperatoris Theodosii).

Sur le plan des modalités d'expression, on peut dire que l'identité des concessives est marquée à plus d'exactitude que l'identité des conditionnelles. Ayant un sens plus abstrait que les conditionnelles et également obligées de se différencier d'autres types de propositions, les concessives s'ajoutent des marques particuliers: conjonctions, locutions, corrélatifs propres.

Les propositions conditionnelles et les propositions concessives se définissent de manière similaire pour toutes les langues romanes.